



**MOI, GÉRANT...**



**OLIVIER  
DE ROYÈRE**  
GÉRANT DE **COGEFI**  
PROSPECTIVE

**Une possible  
cession de  
titres par l'Etat**

**L'EXPERTISE**

**J'**ai acheté ADP au cours du premier semestre 2013, à un cours moyen de l'ordre de 75 €. Il s'agit de la sixième ligne du fonds Cogefi Prospective, dont elle représente 2,5 % de l'encours. J'apprécie cette valeur de fond de portefeuille, qui profite de la croissance du trafic aérien. En outre, depuis l'abrogation, il y a quelques années, de la réglementation qui contraignait la société à mettre dans la base d'actifs régulés les boutiques, la part des redevances en provenance de ces dernières s'accroît régulièrement. Certains investisseurs craignent un retour en arrière lors de la prochaine évolution de cette réglementation, en juillet. Mais je n'y crois pas car l'Etat français détient plus de la moitié du capital d'ADP. Il n'y a donc pas intérêt. D'autant qu'une cession de titres au profit de Vinci, qui détient 8 % du capital, est possible pour des raisons budgétaires. L'action bénéficie donc d'un intérêt spéculatif car une telle opération se ferait probablement avec une prime, Vinci étant intéressé par un renforcement de sa position au moment où il vend ses parkings. C'est pourquoi mon objectif de cours, qui prend en compte la richesse des réserves foncières encore disponibles autour de Roissy, est d'au moins 125 €. Sur le plan de l'activité, la progression de 4 % au premier trimestre a été un peu supérieure aux attentes. Pour l'ensemble de l'année, j'anticipe une hausse de 5 % car le second semestre de 2014 avait pâti de la grève d'Air France.

«**MON OBJECTIF  
DE COURS EST D'AU  
MOINS 125 €**»